

Projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès



Bulletin d'information n°5 – Mars 2025

Après un an d'études des enjeux et plus de 3 ans de réflexions, le projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès est à présent défini. L'étude d'impact sur l'environnement est en cours de finalisation.

Ce cinquième bulletin d'information est axé sur les résultats de l'étude biodiversité et de l'étude acoustique. Il présente notamment toutes les mesures qui nous apparaissent pertinentes à mettre en œuvre pendant la phase chantier et l'exploitation du futur parc. Par ailleurs, le projet sera instruit suivant la nouvelle procédure issue de la loi industrie verte. Ainsi les étapes de l'instruction évoluent, et vous sont présentées dans le présent bulletin.

L'équipe de responsable de projets, Claire Pédeau et Mathilde Pascal se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet (voir coordonnées au dos de ce bulletin).

Pour rappel, une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :



www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie
> Projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès

Permanence publique d'information Mercredi 9 avril 2025



Afin de vous présenter en détails ces informations et de répondre à vos interrogations éventuelles, l'équipe ABO Energy sera présente le **mercredi 9 avril de 16h à 19h** en mairie de Serviès (Salle n°2)

L'étude acoustique et les mesures mises en place

En France, une réglementation acoustique stricte doit être respectée. Elle se base sur la notion d'émergence, c'est-à-dire la différence entre les niveaux de pression acoustique pondérés (A) du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence de celui généré par l'installation). L'émergence maximale autorisée est de 3 dB (A) la nuit et 5 dB (A) le jour.

Le nouveau parc éolien respectera un plan de fonctionnement permettant de respecter cette réglementation. Ce plan variera en fonction du modèle d'éolienne sélectionné, se rapprochant d'un bridage comme ci-dessous :

Planche 28 - Exemple de Plan de Gestion Acoustique – Période diurne 7h-22h

Optimisation en Période diurne (7h-22h) - 1x E138 4.5MW + 1x E160 5.56MW - Par vents de secteur sud-est [45° ; 225°]									
Vitesse du vent standardisée à 10m	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s	>10m/s
1 - E138 EP5 E3 4.5MW TES HH111			Mode 101dB	Mode 101dB	Mode NRIs				
2 - E160 EP5 E3 5.56MW TES HH120			Mode NR VI s	Mode NR I s					

Optimisation en Période diurne (7h-22h) - 1x E138 4.26MW + 1x E160 5.56MW - Par vents de secteur nord-ouest [225° ; 45°]									
Vitesse du vent standardisée à 10m	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s	>10m/s
1 - E138 EP5 E3 4.26MW TES HH111			Mode 101dB	Mode 101dB	Mode NRIs				
2 - E160 EP5 E3 5.56MW TES HH120			NR VI s						

Planche 29 - Exemple de Plan de Gestion Acoustique – Période nocturne 22h-7h

Optimisation en Période nocturne (22h-7h) - 1x E138 4.5MW + 1x E160 5.56MW - Par vents de secteur sud-est [45° ; 225°]									
Vitesse du vent standardisée à 10m	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s	>10m/s
1 - E138 EP5 E3 4.5MW TES HH111			Mode 101dB	Mode 99dB	Mode 99dB	Mode 101dB	Mode 101dB	Mode NR IIs	Mode NRIs
2 - E160 EP5 E3 5.56MW TES HH120			Mode NR VIII s	Mode NR VIII s	Mode NR VIII s	Mode NR VII s	Mode NR III s	Mode NR II s	Mode NR I s

Optimisation en Période nocturne (22h-7h) - 1x E138 4.26MW + 1x E160 5.56MW - Par vents de secteur nord-ouest [225° ; 45°]									
Vitesse du vent standardisée à 10m	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s	>10m/s
1 - E138 EP5 E3 4.26MW TES HH111			Mode 101dB	Mode 101dB	Mode 99dB	Mode 99dB	Mode 101dB	Mode 101dB	Mode 101dB
2 - E160 EP5 E3 5.56MW TES HH120			NR VII s	NR VIII s	NR VI s	NR VIII s	NR II s	NR I s	NR I s

Historique du projet

2019 - 2021

- Début des discussions avec les acteurs du territoire et lancement du projet
- Rencontre des propriétaires et exploitants, signatures d'accords fonciers

2022

- Réalisation des études techniques environnementales et paysagères (états initiaux)
- Distribution du 1er bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet
- Création d'un comité de suivi riverains
- Permanences publiques d'information

2023

- Réception des premiers résultats des études techniques et environnementales
- Conception du projet sur l'analyse de plusieurs variantes. Choix d'un scénario
- Novembre : Distribution du 2ème bulletin d'information
- Décembre : permanences publiques d'information

2024

- 1er trimestre : modification du projet
- Juin : Distribution du 3ème bulletin d'information
- Novembre : Distribution du 4ème bulletin d'information
- Étude des impacts et définition des mesures ERC
- Échanges de pré-cadrage avec l'administration

Étapes à venir (dates prévisionnelles)

2025

- Mars : Distribution du 5ème bulletin d'information
- Avril : Permanences publiques d'information
- Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale
- Avril : Dépôt du dossier et début de son instruction
- Enquête publique (3 mois)

2026

- Décision préfectorale



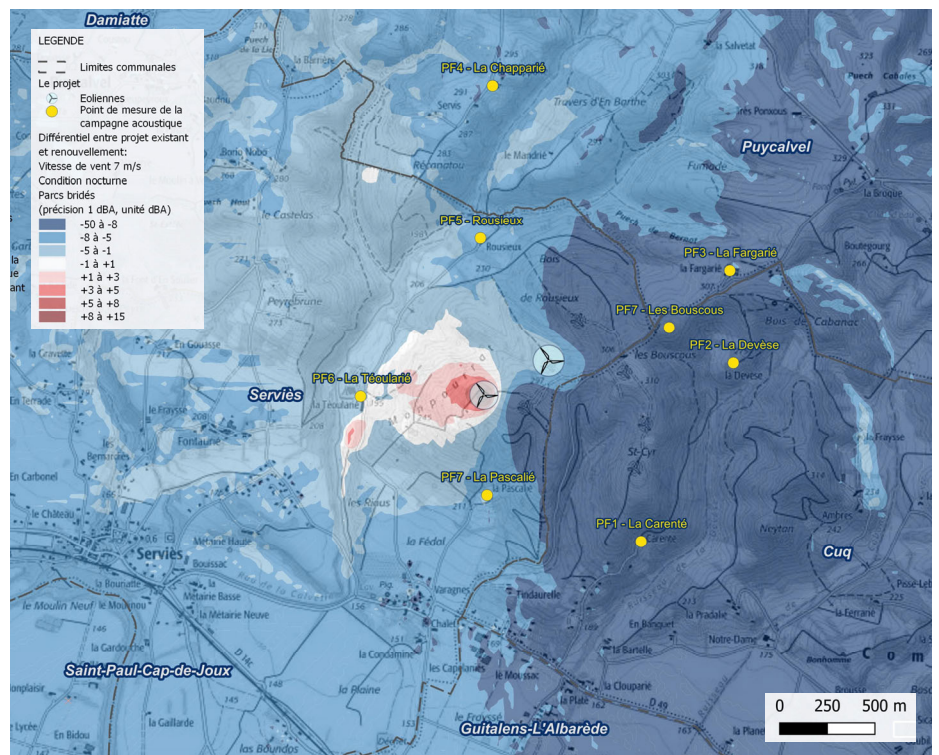
Des niveaux sonores globalement réduits

La cartographie suivante présente l'évolution des incidences acoustiques entre le plan de fonctionnement actif sur le parc existant, et le plan de fonctionnement préconisé (bridage) sur le projet de renouvellement.

Elle est dressée dans des conditions représentatives des vents annuels, en période nocturne la plus sensible, c'est à dire pour des vitesses de vent à 7 m/s.

Nous pouvons observer :

- Une réduction des perceptions acoustiques des éoliennes sur la grande majorité du territoire. A l'est, cette réduction s'étend sur la totalité des zones proches, et à l'ouest sur la totalité des lieux habités.
- Au niveau de la zone de vie « La Téoularié » située à l'ouest, le niveau sonore sera équivalent à la situation actuelle sous plan de bridage.
- Seuls quelques espaces naturels non habités situés à l'ouest connaîtrons une augmentation du niveau sonore.



L'étude biodiversité et les mesures mises en place

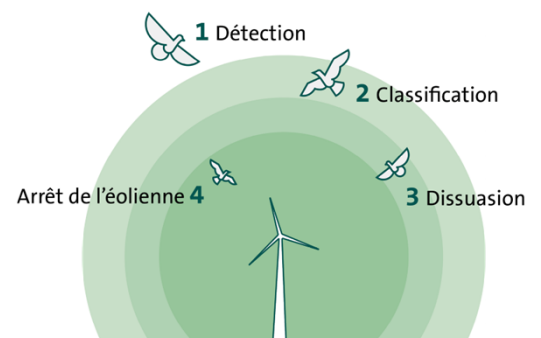
Protection des oiseaux

Des mesures particulièrement protectrices sont prévues pour ce projet de renouvellement.

Un **système anticollision** sera installé sur chaque éolienne :

Il s'agit d'un système de vidéo détection ou détection par radar des espèces en vol. Lorsqu'une espèce apparaît dans le champ d'action de la caméra vidéo ou du radar, dit sphère de détection, l'éolienne se met à l'arrêt pour éviter toute collision. Lorsque l'espèce sort de cette sphère de détection, l'éolienne se remet en fonctionnement.

De plus, un **système d'effarouchement sonore** (dissuasion) pourra être mis en place. Il s'agit d'un système d'émission de signaux sonores pour éloigner les oiseaux dès qu'un individu est détecté aux abords du parc éolien.



Protection des chauves-souris

Des mesures particulièrement protectrices sont prévues pour ce projet de renouvellement :

- **Mise en place d'un plan de bridage** des éoliennes pendant les fortes périodes d'activité des chauves-souris (transits, reproduction ou début d'hibernation), au crépuscule ainsi que la nuit, et en fonction de la météo : ces petits mammifères sortent très rarement par temps venteux, pluvieux et/ou froids.

Période	Mois	Vitesse du vent	Température	Durée
Transit printanier	Du 15 avril au 14 mai	≤ 4 m/s	≥ 8°C	Toute la nuit
Période estivale	Du 15 mai au 14 août	≤ 5 m/s	≥ 10°C	Toute la nuit
Transit automnal	Du 15 août au 21 novembre	≤ 5 m/s	≥ 10°C	Toute la nuit

- **Adaptation de l'éclairage** au pied des mâts des éoliennes.
- **Marquage et abattage doux des arbres-gîtes** potentiels pour la phase chantier et notamment la phase de défrichement : les arbres gîtes seront identifiés et marqués, et équipés d'un dispositif anti-retour permettant d'empêcher les chauves-souris de venir gîter dedans. Puis l'abattage se fera de manière douce, en présence d'un chiroptérologue. Les arbres seront positionnés avec les cavités dirigées vers le ciel afin de permettre aux chauves-souris éventuellement présentes de sortir.



Autres mesures en faveur de la biodiversité

- **Respect du calendrier écologique** : le chantier du parc éolien devra respecter le calendrier écologique ci-contre, permettant la réalisation des travaux en période adaptée pour la biodiversité. Par ailleurs, l'entretien du parc (débranchement dans le cadre de la lutte contre les risques incendies, entretien des plateformes) respectera également ce calendrier.
- **Limitation de l'attractivité du parc éolien pour la faune volante** : les plateformes seront entretenues pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. Les aménagements temporaires feront l'objet d'un reboisement progressif avec gestion de la végétation.
- **Gestion alvéolaire des zones débroussaillées** : le débroussaillage intervient dans le cadre des mesures pour la lutte des risques incendies. Ce débroussaillage dit alvéolaire permet une gestion respectueuse de la biodiversité avec le maintien de taches de végétation arborée, arbustive et/ou herbacée sur les surfaces concernées.
- **Mise en défens des zones sensibles à proximité du chantier** : avant le démarrage des travaux, les zones sensibles d'habitats patrimoniaux se trouvant à proximité directe du chantier seront protégées.

Calendrier civil	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Bilan toute faune (projet)												
Bilan toute faune (OLD phase travaux)												
Bilan toute faune (entretien phase d'exploitation)												

Période d'exclusion du début des travaux lourds (réalisation possible si démarrage en amont)

Période d'exclusion des travaux lourds (pour les reptiles et amphibiens)

Période de travaux lourds possibles (démarrage et réalisation)



Le suivi post-installation des éoliennes

Afin de s'assurer que les différentes mesures prises sont efficaces, plusieurs vérifications seront menées suite à la mise en service du parc éolien. Ce sont les mesures de suivi :

- **Une campagne de mesures acoustiques** doit être réalisée afin de vérifier que le parc est bien conforme à la réglementation.
- **Des suivis de l'activité** des chauves-souris à hauteur de nacelle et de la mortalité (chiroptères et oiseaux) sous les éoliennes seront réalisés chaque année les trois premières années de fonctionnement, puis après 10, 20 et 30 ans de fonctionnement.

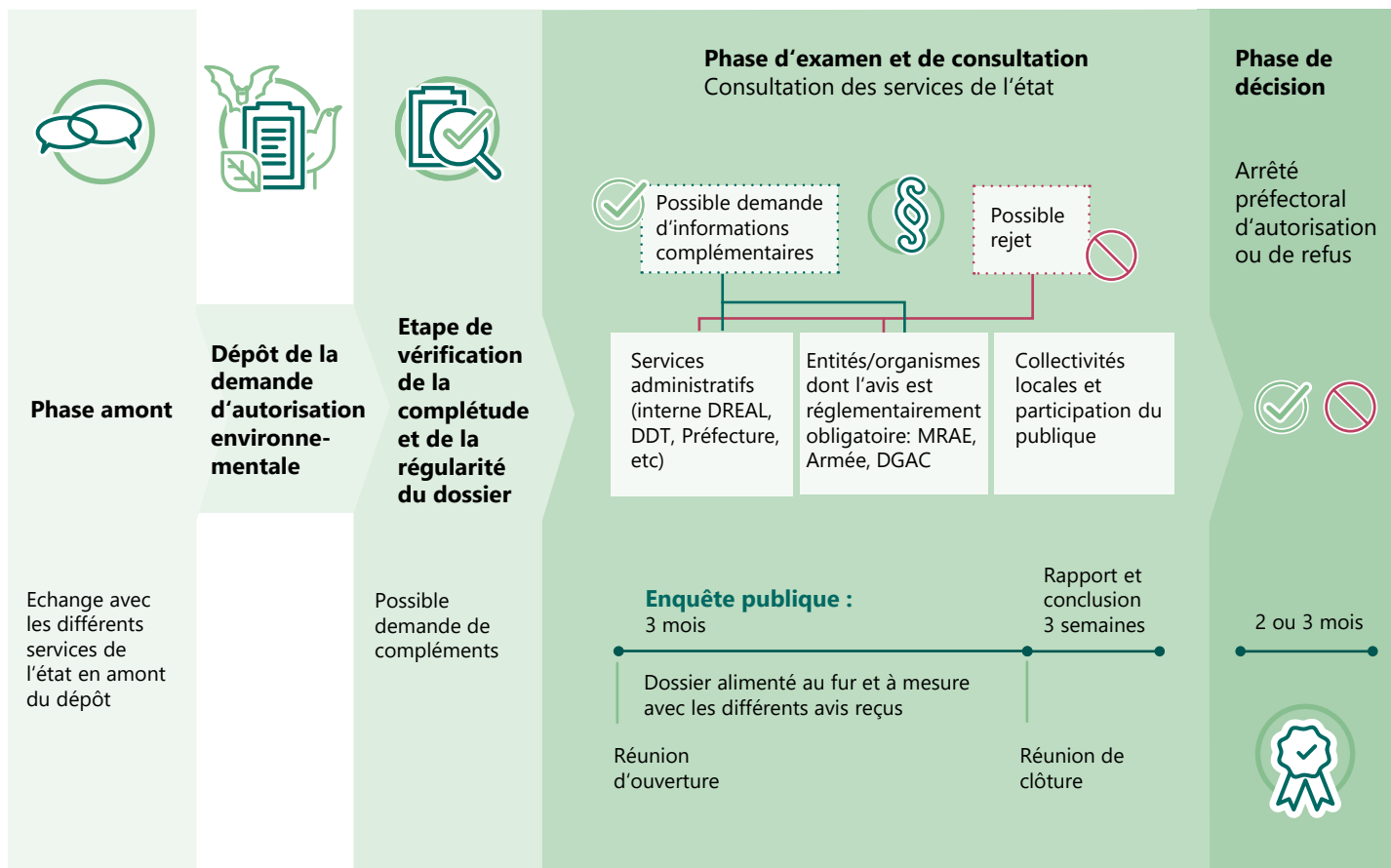
Les mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité

Création d'hibernaculum pour les reptiles :

La mise en place d'un hibernaculum consiste à creuser un trou dans lequel sont ajoutés divers débris (branchages, feuillages, rocailles...). Il permet aux reptiles de passer l'hiver dans des conditions favorables, mais également la saison de reproduction.

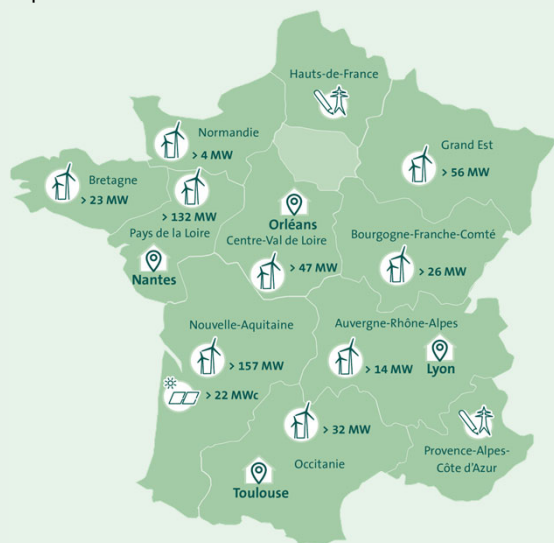


Le déroulement de l'instruction



ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **209 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,6 GW** projets en développement

Claire PEDEAU

Responsable de projets éoliens
Tél : 06.74.41.71.55
claire.pedeau@aboenergy.com

Mathilde PASCAL

Responsable de projets renouvellement
Tél : 07.72.07.33.83
mathilde.pascal@aboenergy.com

ABO Energy
 www.aboenergy.fr